

Offre promotionnelle :

Lancement de l'offre promotionnelle :

Fin de l'offre promotionnelle :

Différences / avantages de l'offre promotionnelle :

Lien vers l'offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée	POST TELECOM S.A.	
1.1. Adresse	1, rue Emile Bian L-2996 Luxembourg	
1.2. Helpdesk [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
1.3. Service clientèle [joignable 24h/24, 7j/7]	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
1.4. Service technique [joignable 24h/24, 7j/7]	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
1.5. Service réclamation/médiation [joignable 24h/24, 7j/7]	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	adresse	1, rue Emile Bian L-2996 Luxembourg
1.6. Service facturation [joignable 24h/24, 7j/7]	numéro téléphone	8002 8004 à partir du réseau fixe luxembourgeois ou à partir d'un mobile POST et du réseau POST
	e-mail	Formulaire de contact à partir du site www.post.lu
1.7. Site Web		

Dernière mise à jour le 01/31/2017, tarifs en vigueur à partir du 01/03/2017.

Tous les prix sont à indiquer en EURO TVA (17%) comprise.

2. Nom de l'offre	Ligne Analogique	
3. Contrat		
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	http://www.post.lu ou directement via www.post.lu/particuliers/conditions-des-offres	
3.2. Description du service	La ligne fixe analogique permet d'y brancher un téléphone fixe pour passer des appels téléphoniques vers les fixes et les mobiles, mais également d'y brancher d'autres appareils tels que fax, répondeurs,...	
3.3. Valable à partir du	Disponible dès à présent	
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]	Pas de durée minimale d'engagement
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]	POST s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour réaliser les raccordements téléphoniques fixes commandés dans un délai maximum de quinze (15) jours, qui commence à courir un (1) jour ouvrable après la date de remise à un point de vente de POST de la commande en bonne et due forme par le client, dès lors que les locaux à raccorder disposent chacun d'ores et déjà d'au moins un point de terminaison existant bénéficiant des disponibilités requises pour les réaliser.
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]	POST procède aux installations dans les meilleurs délais possibles, en fonction des possibilités techniques, de sa charge de travail et de ses moyens.

3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]	POST s'engage à rétablir le Service téléphonique avant la fin du deuxième jour ouvrable qui suit le jour où le client signale un dérangement ou convient d'une date avec le client si l'importance de la réparation l'exige.
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]	58,50
3.9. Rythme de facturation	[s/s]	60/60
3.10. Définition heures pleines (peak hours)	Du lundi au vendredi de 08.00 à 19.00 heures	
3.11. Définition heures creuses (off-peak hours)	Du lundi au vendredi entre 19.00 et 08.00 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés légaux toute la journée	
3.12. Résiliation du contrat (décrire)		
<p>Le client peut résilier un service en adressant sa notification de résiliation signée auprès de l'entreprise avec un préavis minimum de quinze (15) jours. En cas de résiliation, toutes les sommes dues par le client seront immédiatement exigibles.</p> <p>Les prix peuvent être modifiés en cours d'exécution du contrat. Toute modification de prix est notifiée au client et ouvre droit à résiliation selon les modalités suivantes : le client pourra, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à l'entreprise dans les trente (30) jours suivant la notification, résilier avec effet immédiat et sans frais le ou les services concernés par cette modification. En tout état de cause, le client ne peut prétendre à une quelconque indemnité de ce fait et reste redevable du paiement des montants dus à l'entreprise jusqu'à cette date. Passé ce délai de trente (30) jours, la modification susvisée sera considérée comme étant acceptée par le client.</p>		
3.13. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux.		
Pas de frais mais en cas de résiliation, toutes les sommes dues par le client seront immédiatement exigibles.		
3.14. Frais liés à la portabilité des numéros et autres identifiants		
Pas de frais		
3.15. Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)		
-		
4. Coûts du service		
4.1. Raccordement téléphonique		
4.1.1. Maison unifamiliale		
4.1.1.1. Raccordement au réseau souterrain	[€]	Voir Liste de prix des services de Télécommunication de POST Telecom S.A.
4.1.1.2. Déplacement du raccordement vers une nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	[€]	Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement.
4.1.1.3. Frais supplémentaires	[€]	Toutes fournitures ou travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.
4.1.2. Appartements ou bureaux dans maisons multifamiliales		
4.1.2.1. Raccordement au réseau souterrain	[€]	Voir Liste de prix des services de Télécommunication de POST Telecom S.A.
4.1.2.2. Activation par ligne téléphonique	[€]	58,50
4.1.2.3. Déplacement du raccordement vers une nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	[€]	Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement.
4.1.2.4. Frais supplémentaires	[€]	Toutes fournitures ou travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.
4.2. Option(s) (à énumérer et décrire)		
5. Coûts		
5.1. Abonnement mensuel analogique	[€/mois]	23,06
5.2. Abonnement mensuel ISDN (nombre de lignes à préciser)	[€/mois]	29,25
5.3. Abonnement VoIP	[€/mois]	Non disponible
5.4. Consommation minimale mensuelle/annuelle	[€/mois]	-
5.5. Consommation mensuelle incluse	[€/mois]	Non
5.6. Facture par email (Réduction)	[€/mois]	Non disponible

5.7.	Facture détaillée par numéro envoyée par email (Réduction)	[€/mois]	Gratuite sur demande
5.8.	Facture en ligne (Webbilling)	[€/mois]	Gratuite
5.9.	Fonction d'appel en conférence	[€]	Gratuite
5.10.	Activation / désactivation de la déviation des appels	[€]	Gratuite
5.11.	Blocage / Déblocage de certains types de communications	[€]	<ul style="list-style-type: none"> • Blocage de numéros individuels (sortants) : Initialisation : 5,70 Abonnement : Liste de 1 à 10 n° : 3,24 Liste de 11 à 20 n° : 6,49 Liste de 21 à 30 n° : 9,72 Liste de 31 à 40 n° : 12,96 Liste de 41 à 50 n° : 16,19 • Blocage de numéros d'appels entrants : Initialisation : 5,75 Abonnement : Liste de 1 à 10 n° : 3,40 Liste de 11 à 20 n° : 6,79 Liste de 21 à 30 n° : 10,37 Liste de 31 à 40 n° : 13,82 Liste de 41 à 50 n° : 17,28 • Blocage des appels avec préfixe « 0 », sans code secret : Initialisation : 5,70 Abonnement : 1,62 • Blocage des appels avec préfixe « 0 », avec code secret : Initialisation : 19,95 Abonnement : 1,62 • Blocage des appels à destination des services adultes (905 et assimilés) : gratuit • Blocage des appels avec communications payantes : Initialisation : 5,70 Abonnement : 8,09
5.12.	Présentation des numéros entrants	[€]	Gratuit
5.13.	Consultation de la messagerie vocale	[€]	Gratuit
5.14.	Numéro non-publié	[€]	Gratuit
5.15.	Ouverture d'une nouvelle ligne téléphonique	[€]	5,81
5.16.	Matériel supplémentaire (modem, router, téléphone,...)	[€]	Téléphone non compris
5.17.	Changement d'adresse de facturation	[€]	Gratuit
5.18.	Changement du titulaire d'un raccordement	[€]	Gratuit entre ascendants, descendants ou entre époux
5.19.	Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	14,50
5.20.	Inscription dans l'annuaire	[€]	Gratuit
5.21.	Option(s) (à énumérer et décrire)		
6. Coûts communications nationales hors option(s)			
6.1. Appels nationaux vers numéros fixes [€/min]			
6.1.1.	On-net-call	0,035	
6.1.2.	Off-net-call	0,035	

6.2. Appels nationaux vers numéros VoIP¹ [€/min]		
6.2.1. On-net-call		0,035
6.2.2. Off-net-call		0,035
6.3. Appels nationaux vers numéros mobiles [€/min]		
6.3.1. On-net-call		0,1860
6.3.2. Off-net call		0,1860
7. Option(s) (à énumérer et décrire)		
Forfait national illimité 10 €/mois : appels illimités vers le réseau fixe POST, 24h/24 et 7j/7		
8. Coûts communications nationales vers internationales hors option(s)		
8.1. Zone de voisinage		
8.1.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	0,1041/0,1041
8.1.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	0,1041/0,1041
8.2. Zone 1		
8.2.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	0,1365/0,1129
8.2.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	0,2901/0,2665
8.3. Zone 2		
8.3.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	0,2064/0,1643
8.3.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	0,36/0,3179
8.4. Zone 3		
8.4.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	0,3666/0,3173
8.4.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	0,3666/0,3173
8.5. Zone 4		
8.5.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	0,4904/0,4904
8.5.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	0,4904/0,4904
8.6. Zone 5		
8.6.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	0,9619/0,9619
8.6.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	0,9619/0,9619
8.7. Zone 6		
8.7.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	1,3385/1,3385
8.7.2. Appels vers un numéro mobile (peak/off-peak)	[€/min]	1,3385/1,3385
8.8. Option(s) appels internationaux (à énumérer et décrire)		
Forfait 120 minutes vers l'International 10€/mois : bénéficiez d'un forfait mensuel de 120 minutes de communications internationales pour téléphoner depuis votre téléphone fixe vers les numéros fixes de la Zone 1		
9. Frais supplémentaires		
9.1. Duplicata du contrat	[€]	Gratuit
9.2. Duplicata de la facture de base	[€]	1,43
9.3. Duplicata de la facture détaillée	[€]	14,25/mois/ligne pour facture rétroactive, dans la limite des 6 derniers mois
10. Modification de la ligne téléphonique		
10.1. Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	14,50
10.2.		
10.3.		
10.4. Changement ISDN vers analogique / VoIP	[€]	57,81
10.5. Changement VoIP vers analogique	[€]	-
10.6. Changement de profil (Clip, CLIR), présentation du/des numéro(s) de téléphone entrant(s)/sortant(s)	[€]	Gratuit
10.7. Option(s) (à énumérer et décrire)		
11. Intervention technique		
11.1. Coûts horaires	[€/h]	114,04 €

¹ Les numéros de la plage '20', voir la décision 04/79/ILR du 21 octobre 2004.

11.2. Facturation par heures, demi-heures, 15min,...	[min]	28,51 €/15 min.
11.3. Frais de déplacement	[€]/km	57,11 € (forfait de déplacement)
12. Procédure de « relance » (à énumérer et décrire)	[€]	Rappel de paiement mensuel
13. Frais de récupération des créances (à énumérer et décrire)	[€]	25€ en cas de procédure judiciaire, sinon gratuit
14. Divers		
Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]		
15. Option(s) (à énumérer et décrire)		